RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 OCTOBRE 2025

Curage des égouts et avaloirs : approbation d'un marché public

Depuis 2022, notre Commune effectue le curage des égouts et des avaloirs par le biais d'une société privée à l'issue d'une procédure de marché.

Lors de sa séance, le Conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation d'un marché public conjoint avec le CPAS, portant sur le curage des égouts et des avaloirs obstrués sur le territoire communal.

Objectif du marché :

Entretenir et curer les avaloirs (bouches d'égout) et les collecteurs (égouts principaux), afin d'assurer un bon écoulement des eaux et de prévenir les risques d'inondation.

Le marché est divisé en deux lots :

- Lot 1 : Curage sur l'ensemble de la commune
- Lot 2 : Quartier Rorive

Il s'agit d'une procédure négociée sans publication préalable (PNSPP). Le montant global du marché est estimé à 75.157,25 € TVAC. Plusieurs entreprises ont été consultées.

Appel à candidature pour un poste de direction à l'école fondamentale Amay 3

Le Conseil communal a validé le lancement d'un appel à candidature pour la fonction de directeur sans classe à l'école fondamentale Amay 3, afin de remplacer le titulaire actuellement en congé de maladie du 25 août au 19 décembre 2025.

Conformément au décret du 2 février 2007, un appel à candidat doit être lancé lorsqu'une direction doit être remplacée pendant une période supérieure à 15 semaines.

Cette décision vise à garantir la continuité de la gestion pédagogique et administrative de l'école durant l'absence du directeur en titre.